



Votre garantie assistance

Une garantie assistance, pourquoi ?

Tous les jours vous conciliez au mieux votre vie professionnelle et personnelle mais un coup dur ou un imprévu peut arriver.

C'est pourquoi, la garantie assistance de votre complémentaire santé vous accompagne pour préserver votre tranquillité et vous assurer un quotidien toujours serein.



Des services répondant à vos besoins

En fonction des évènements de vie qui vous touchent, une enveloppe d'un montant défini vous permettra de bénéficier de prestations parmi un large choix :



Transport pour vos rendez-vous médicaux



Livraison de médicaments à domicile



Livraison des courses et des repas



Aide-ménagère



Garde d'enfants à domicile



Conduite d'enfants à l'école ou aux activités extra-scolaires (en présence d'un adulte)

Retrouvez l'ensemble de vos prestations sur la notice d'information

Et pour aller plus loin

Un appui en cas de décès

Bénéficiez d'un soutien psychologique et moral en cas de deuil et obtenez des conseils d'ordre administratif

Le sevrage tabagique

Réalisez un bilan et des séances de suivi pour changer vos habitudes grâce à l'accompagnement d'un professionnel de santé.

Les pathologies liées à votre métier

Dans le cadre de votre métier de boulanger, les Troubles Musculo-Squelettiques (dont les lombalgies) peuvent être favorisés par la manutention (chargement et déchargement de sacs, port de charges lourdes...), des gestes répétitifs ou encore des postures de travail contraignantes....

Accédez à un bilan de vos aptitudes au travail réalisé par un professionnel de santé qui vous suit et vous apporte des conseils pour améliorer votre quotidien.

Avec la téléconsultation médicale restez serein

- Un médecin généraliste,
 disponible en moins de
 30 minutes ou sur rendez-vous
- Service disponible 24h/24, 7j/7
 au +33 1 41 85 82 84 (prix d'un appel local)
- Prescription d'ordonnance, le cas échéant
- Accessible depuis la France et l'étranger
- Respect du secret médical et de la confidentialité des données personnelles

Le service de téléconsultation n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contactez le SAMU en composant le 15 ou le 112. Pour le renouvellement d'un traitement chronique ou la délivrance d'un certificat médical, contactez votre médecin traitant.

Pour bénéficier de votre garantie assistance



Contactez votre assistance dans le mois suivant l'évènement au +33 1 41 85 82 84 (prix d'un appel local) 24h/24, 7j/7

Europ Assistance

SA régie par le Code des Assurances 1 promenade de la Bonnette 92633 Gennevillers Cedex

AG2R LA MONDIALE

14-16, boulevard Malesherbes 75379 Paris cedex 08 www.ag2rlamondiale.fr

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale -Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R -14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris -Siren 333 232 270

Le présent document n'a pas de valeur contractuelle, il n'est conçu qu'à titre d'information et ne remplace pas les définitions inscrites au contrat.

012020-87461 - CRÉDIT PHOTOS : STOCKSY, GETTY IMAGES CONCEPTION GRAPHIQUE : DIGI-FRANCE